



**Déclaration liminaire pour la Formation Spécialisée de CSA  
des services de la RI de Dijon et des bureaux particuliers de la DI de Dijon  
du 27 mars 2025**

Madame la Présidente,

La CGT ne peut commencer cette FS de CSA sans revenir sur les contextes internationaux et nationaux, qui font peser sur l'ensemble de nos concitoyens, la menace à venir d'une austérité guerrière, qui va encore s'abattre dans des proportions inédites, sur le monde du travail, sur la Fonction Publique et sur la Communauté Douanière.

Il y a quelques jours, le premier Cardinal BAYROU, a transformé, par ses propos, "le conclave sur les retraites" en chambre d'enregistrement des décisions du patronat et du gouvernement. En s'agenouillant devant le monde de la Finance et du MEDEF, il a compromis tout dialogue social avec les syndicats, pour imposer une réforme des Retraites dont la majorité des Français ne veut pas.

Pire que cela ! Sous l'alibi d'une économie de guerre pleinement assumée, le gouvernement prépare la Fonction Publique à des coupes budgétaires, à des suppressions d'emplois, à des réorganisations de services et à des réductions drastiques de moyens, qui vont encore s'accroître. Cette énième taille dans nos budgets aura un impact direct sur le fonctionnement des services publics, et sur les conditions de travail, de santé et de sécurité au travail déjà dégradées des fonctionnaires.

Dans cette période d'incertitude, où les citoyens comme les salariés ont besoin de se sentir soutenus et protégés par des services publics efficaces et présents sur l'ensemble du territoire, par la présence partout d'une douane utile dans la protection des intérêts économiques et sociétaux, il est clair que l'accentuation de cette politique dont les Directions sont le bras armé, est un très mauvais signal adressé aux populations, aux salariés et aux douaniers que nous représentons.

Sur le plan douanier, la Direction Générale et ses représentants en Interrégion, n'ont pas attendu le projet mortifère de "Douane 2030" pour mener depuis des années des réformes structurelles dans les services OPCO comme SURV, au mépris des personnels et de leurs conditions de travail et de santé au travail.

Les missions sont désormais morcelées, les départs en retraite ou en mutation ne sont pas remplacés, au profit de sous-effectifs savamment entretenus par des Directeurs plus soucieux de leurs carrières, que du bien être des personnels et de l'avenir de notre Administration !

Madame la Présidente, la détérioration des conditions de travail, de sécurité et de santé au travail au sein de vos services devrait vous alarmer. La souffrance, les difficultés le mal être des collègues, sont des réalités bien connues de la Direction, qui ressort depuis plusieurs années dans les DUERP et dans les conclusions des observatoires internes. Localement, ce ne sont, ni la tenue normale des instances, ni l'autosatisfaction d'une consultation de l'ensemble des agents lors de l'observatoire interne 2024 affichée aujourd'hui dans l'ordre du jour, ni l'affichage de plans de prévention aux impacts limités, qui ne masqueront cette réalité, celle d'un dialogue social dégradé, celle de l'incurie de la Direction à régler les RPS qui gangrènent les services, et celle du mépris affiché à l'égard des personnels

Force est de constater que les Formations Spécialisées dans laquelle nous siégeons aujourd'hui, ne sont plus que de simples chambres d'enregistrement, ou le diagnostic de la dégradation des conditions de travail dans les services est unanime, mais où, les représentants du personnel constatent l'absence de politique volontariste et ambitieuse de la Direction en matière de protection de la santé et des conditions de travail dans les services douaniers.

Comment nous, représentants du personnel, pouvons-nous nous satisfaire du manque de moyens en matière de santé et de sécurité au travail, manque de moyens symbolisé par la faiblesse des enveloppes budgétaires dédiées aux Formations Spécialisées, alors que les souffrances de nos collègues et que les dégradations des conditions de travail ne cessent de s'accroître dans les services ?

Comment nous, représentants du personnels, pouvons-nous, chaque année, nous satisfaire de campagnes d'évaluations des risques, qui révèlent l'accentuation des Risques Psycho-Sociaux dans les services, avec pour seules réponses de la Direction des Douanes dans les Plans de Prévention, des mesures dérisoires tels que du dialogue institutionnel ou des formations de gestion du stress, qui n'offrent que des mesures dérisoires de prévention "palliatives", et qui permettent à la Direction de se désresponsabiliser, des problèmes qu'elle crée par sa politique de réduction des effectifs et de réductions des moyens ?

Comment nous, représentants du personnel, pouvons-nous encore accepter que des services entiers souffrent, que les difficultés de certains collègues en proie à des problèmes de santé et à des problèmes sociaux ne soient pas pris en compte, par une Direction inhumaine et loin de la réalité des services, plus soucieuse de rendre des effectifs pour asseoir une carrière que de se soucier de la santé des agents et du bon fonctionnement des services ?

Comment pouvons-nous encore accepter de siéger dans des instances, ou les prérogatives des représentants du personnel ont été réduites, par l'application de la Loi de Transformation de la Fonction Publique ?

Les règles du jeu ont été modifiées pour réduire au silence les OS ! A l'instar de la réforme des fiches de signalement, où la présentation a posteriori de simples bilans permettent à la Direction de facilement mettre "la poussière sous le tapis" en cas de problèmes majeurs au sein d'un service, et entravent notre capacité à intervenir en temps réel pour soutenir nos collègues en difficultés !

Comment pouvons-nous siéger encore aujourd'hui en cette absence de politique volontariste dans une Formation Spécialisée, sans budget 2025 et sans Note d'Orientation Ministérielle, qui représentent normalement un cadrage nécessaire à l'action de notre instance ?

La CGT profite d'ailleurs de la présence de la nouvelle psychologue du travail de la DI de Dijon, pour lui souhaiter là bienvenue et pour s'excuser auprès d'elle du diagnostic peu engageant de la situation des services et des agents, que nous lui dressons aujourd'hui. Nous ne doutons pas de son engagement ni de ses compétences mais nous sommes lucides que sa dépendance hiérarchique directe à la Direction, comme sa lettre de mission, qui ne nous a pas encore été présentée dans l'instance, risquent de cloisonner ses interventions. C'est d'ailleurs sans doute à cause de cette dépendance limitant ses actions, que sa prédécesseure, comme d'autres psychologues en poste dans d'autres Directions Interrégionales, ont "jeté l'éponge" !

La CGT, rappelle enfin à la Direction, des Douanes qui semble l'avoir oublié, que les Formations Spécialisées, doivent, par l'application des textes réglementaires et par leurs prérogatives, en matière de santé et de sécurité au travail reprendre une place majeure, en sortant des "beaux affichages directionnels", pour mener des actions volontaristes concrètes et mesurables, visant à améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail dans les services.

Ces actions passent par des mesures de "prévention primaire", qui touchent notamment à l'Organisation du Travail, telles que l'arrêt des suppressions d'emplois et de services, le maintien de moyens humains et matériels en adéquation avec les charges de travail dans chaque service douanier, la création d'équipes pluri disciplinaires indépendantes de l'Administration, associant Médecin de Prévention, psychologue du travail, assistant social et Inspecteur Santé et Sécurité au travail.

Fort heureusement, les articles L 4121-1 à L 4121-5 du Code du travail s'appliquent encore, et engagent les employeurs publics comme privés !

Au regard de la situation difficile vécue par de nombreux collègues dans un grand nombre de services de l'Interrégion et de l'inaction de la Direction, les représentants du SNAD CGT rappellent à la Direction, ses obligations et ses responsabilités en tant qu'employeur en matière de santé et de sécurité au travail. Tout comme cela s'est déjà produit par le passé, le SNAD CGT n'hésitera pas à saisir les autorités compétentes, dans toutes les situations collectives comme individuelles où des manquements de l'employeur à ses obligations, seraient constatés par notre Organisation Syndicale. Malgré les obstacles, nous continuerons de faire en sorte que la Formation Spécialisée soit un lieu de débats, à l'aide desquels émergent des solutions concrètes

Vos comprendrez, Madame la Présidente, que désormais les représentants de la CGT ne se satisferont pas d'un dialogue social de façade, constatant que les intérêts des uns à promouvoir leurs carrières au détriment des agents et des services, divergent des mandats des représentants du personnel pour lesquels nous avons été élus, à savoir ceux d'améliorer des conditions de travail de santé et de sécurité au travail aux agents, en réduisant les facteurs de risques et en garantissant un environnement de travail, qui ne viendra pas porter atteinte à leur santé.

A la différence du discours de satisfaction d'un dialogue social de qualité et apaisé affiché lors de vos vœux d'entrée dans cette nouvelle année 2025, la CGT constate que pour discuter en toute franchise, il faut être deux, et que visiblement, vos actions de ces derniers mois ont prouvé le contraire !

Nous ne servirons plus de faire-valoir !

Les représentants du SNAD CGT sont présents aujourd'hui en FS de CSA, par respect pour nos collègues victimes dans leurs services de souffrance au travail mais nous préférons vous avertir qu'aujourd'hui, comme demain dans les futures FS et CSA, nous nous réservons le droit de quitter les instances, dans toutes les situations où nous constaterons un manque de franchise, de transparence et de respect de nos mandats et des souffrances des personnels !

Le mépris à l'égard des agents comme de leurs représentants n'est plus acceptable !

**Les élus du SNAD CGT à la FS de CSA de la DI de DIJON**